

Atelier de Concertation n°2

Ordre du jour

Partie 1 : témoignage de M. David sur la création de la réserve naturelle régionale des Gorges de Daluis et son périmètre de protection,

Partie 2 : présentation des enjeux identifiés (« enjeux issus du diagnostic ») et des scénarios de périmètres par Monteco (diaporama en annexe),

Partie 3 : travail en petits groupes sur les scénarios de périmètres proposées avec support cartographique,

Partie 4 : travail en petits groupes sur les usages (ce qui peut perdurer / ce qui doit perdurer suivant les scénarios),

Partie 5 : synthèse de chaque groupe sur les scénarios de périmètres.

Récapitulatif des principaux échanges sur la présentation des enjeux identifiés

En compléments de quelques interventions venant préciser l'importance d'avoir actualisé les connaissances sur le site, souligné certaines particularités comme la présence de l'Ethionème de Thomas, la région a confirmé sur la possibilité d'instaurer un périmètre de protection.

Le périmètre de protection peut compléter le périmètre de la réserve sur un secteur élargi avec une réglementation plus souple, des usages différents.

Actuellement, il existe très peu de périmètre de protection sur les réserves naturelles régionales mais il y en a beaucoup sur les réserves naturelles nationales.

Si in fine, le périmètre de la réserve compte 3 secteurs, l'instauration d'un périmètre de protection permettrait de lier les 3 parties et de donner de la cohérence.

Pour l'instauration d'un périmètre de protection, la procédure est moins lourde que pour le périmètre de la réserve. Le périmètre de protection est instauré sur proposition des conseils municipaux et après enquête publique mais, à l'inverse du périmètre de la réserve, il n'y a pas besoin d'obtenir l'accord de tous les propriétaires.

Documents supports pour le travail en groupe

Suite à la présentation, des enjeux identifiés (« enjeux issus du diagnostic ») et des scénarios de périmètres, les participants sont répartis en petits groupes pour travailler plus spécifiquement sur les scénarios et les usages.

Des supports graphiques et documents de travail (en annexe) sont mis à leur disposition pour étayer et documenter leurs échanges : les 3 scénarios de périmètre et un périmètre de protection, le statut du foncier public/privé, les usages connus et cartographiés, la cartographie des intérêts écologiques...

Deux retours principaux sur ces documents :

- ⇒ Sur la cartographie du foncier il manque des parcelles privées (en bien non délimité BND). Dans la mesure où il est nécessaire de recueillir l'accord des propriétaires pour l'instauration d'une réserve il faudra absolument actualiser cette cartographie.
- ⇒ Le scénario de 2008 n'a pas été intégré comme un des scénarios proposés. Or à ce jour il est le seul scénario qui avait abouti à un consensus, il est donc essentiel de le présenter et de le matérialiser.

Atelier de concertation du 17/11/2023

Synthèse des échanges sur les différents scénarios

Groupe ●

Le débat s'est surtout situé côté Montgenèvre. Côté Cervières il a cependant été évoqué la nécessité de respecter les chemins actuels (Vtt, Trail, quads et motos)

Plutôt un consensus vers le scénario n°3 amendé avec les propositions suivantes :

- ⇒ Exclure un couloir sur le Rocher de l'Aigle pour permettre l'entretien des remontées mécaniques
- ⇒ Etendre le périmètre au sud du télésiège de la crête jusqu'à la source captée et vers la sagne en englobant la zone humide. Proposition à retenir si elle touche uniquement du foncier public.
- ⇒ Le secteur du Rocher de l'Aigle est à discuter, il a un intérêt géologique pour de futures recherches, il faut donc le préserver.

Groupe ■

Pas de consensus sur un scénario car 2 positions non conciliables :

- ⇒ D'un côté le scénario 3 pour une gestion globale du site. Il permet de se prémunir du risque d'aggravation des impacts de la sur fréquentation.
- ⇒ De l'autre, le scénario 1 minoré qui tendrait vers le scénario de 2008 du côté de Cervières, afin d'équilibrer les surfaces entre les 2 communes. Il est proposé de commencer par une surface restreinte puis d'avancer par étapes.

Un consensus identifié dans le groupe : la création d'une RNR permet d'apporter les moyens de contrôle et gestion sur le terrain (exemple présence d'un garde sur le terrain pour sensibiliser, prévenir).

Groupe ▲

Consensus dans le groupe pour le scénario 3 côté Cervières et le scénario 1 côté Montgenèvre avec un périmètre de protection qui englobe les sources de la Durance, le marais du Bourget et son bassin d'alimentation.

Développer principalement une approche pédagogique avec une réglementation des usages :

- Interdiction de baignades dans les lacs
- Chien en laisse
- Réglementer le bivouac et les feux
- Définir un plan de circulation rando vtt
- Protéger les contours des lacs (zones de mise en défens lac Sarailles)

Informé au plus tôt sur la démarche le côté italien / impliquer les communes italiennes

Gérer les flux d'activités commerciales et sportives (aménager des sanitaires).

Groupe ◆ Une préférence pour le scénario 3 même s'il est encore morcelé. La mise en place d'un périmètre de protection a donc son importance pour lier les zones RNR.

Réglementer les usages de manière concertée dans le but de préserver la biodiversité

Préserver les pratiques ancestrales et locales (cueillette, pastoralisme)

Groupe ◆ Dans un monde idéal : toute la vallée en réserve avec une politique ambitieuse et des fonds de soutien et de développement de l'agriculture paysanne.

Un objectif : concilier l'agriculture de montagne et le projet de RNR.

Le scénario 3 apparaît comme la meilleure solution à la gestion de la sur fréquentation et la protection des milieux (meilleur suivi des zones humides, de la biodiversité, supports de sensibilisation).

Intégrer à minima le marais du Bourget dans le périmètre de protection.

Quelques idées :

- ⇒ créer une aire terrestre éducative, pour impliquer les scolaires
- ⇒ favoriser les produits locaux via un label
- ⇒ conserver la chasse telle que pratiquée aujourd'hui.

Positionnement des communes

Montgenèvre

Préférence pour le scénario 1 :

- ⇒ Défend la nécessité de débattre sur le périmètre autour du Rocher de l'Aigle
- ⇒ Zone à enjeu touristique et économique : liaison rocher de l'Aigle / Italie par le collet vert
- ⇒ Saisonnalité activités et travaux d'entretien (remontées mécanique / restaurant d'altitude), passage d'engins lourdeur de la réglementation, des demandes de dérogations qui freinent les initiatives et reportent les actions et projets nécessaires

Cervières

Le territoire de Cervières est trop impacté : trop de contraintes imposées.

Pas de majorité au conseil municipal sur les scénarios 3, 2 et même 1. La seule alternative est de commencer par le scénario de 2008, scénario qui avait reçu un avis favorable des 2 communes.

Pour Cervières, il est nécessaire d'avancer par étapes : commencer par éprouver les avantages d'une RNR sur un périmètre restreint (2008) avant d'envisager de l'élargir aux scénarios 1, 2 ou 3.

Atelier de concertation du 17/11/2023

Synthèse du travail sur les futurs usages

Rappel réglementaire sur les usages

Extrait Article L332-9 du code de l'environnement

Les territoires classés en réserve naturelle ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale du conseil régional pour les réserves naturelles régionales, (...).

Toutefois, les travaux urgents indispensables à la sécurité des biens ou des personnes peuvent être réalisés après information de l'autorité compétente, sans préjudice de leur régularisation ultérieure.

Article L332-3 du code de l'environnement

L'acte de classement d'une réserve naturelle peut soumettre à un régime particulier et, le cas échéant, interdire à l'intérieur de la réserve toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore, au patrimoine géologique et, plus généralement, d'altérer le caractère de ladite réserve.

Peuvent notamment être réglementés ou interdits la chasse, la pêche, les activités agricoles, forestières, pastorales, industrielles, commerciales, sportives et touristiques, l'exécution de travaux publics ou privés, l'utilisation des eaux, la circulation ou le stationnement des personnes, des véhicules et des animaux.

Les activités minières, l'extraction de matériaux concessibles ou non ainsi que le survol de la réserve ne peuvent être réglementés ou interdits que dans les seules réserves naturelles nationales.

L'acte de classement tient compte de l'intérêt du maintien des activités traditionnelles existantes dans la mesure où elles sont compatibles avec les intérêts définis à l'article L. 332-1.

Propositions des groupes sur les usages

Usages	Propositions sur la réserve
Faune	Interdiction de porter atteinte, troubler ou déranger les espèces non domestiques (sauf chasse si présente) Interdire l'introduction d'espèces non domestiques
Flore	Limitier le nombre journalier de groupes « géologie » pour préserver les milieux (+ aménager des sanitaires pour les groupes)
Géologie	Interdire les prélèvements sur les affleurements (sauf pour les scientifiques)
Loisirs et sports	Obligation de faire une demande d'autorisation en amont
Atteintes au milieu	Interdire les déchets, les perturbations, sonores, les feux..

Usages	Propositions sur la réserve
Agriculture et pastoralisme	Etablir un diagnostic pastoral Traiter les troupeaux avant la montée en alpage Réglementer l'utilisation de certains traitements pour les animaux (<i>par ex. les vermifuges tels que l'Ivermectine</i>) Réglementer le débroussaillage/défrichage. Interdire les produits phytosanitaires, le déversement sur le site des liquides de soin (<i>par ex. pédiluves</i>), le drainage, l'épandage d'engrais et amendements. Faire le lien avec le site Natura 2000 (mesures agro environnementales)
Exploitation forestière	Interdire la création de nouvelles pistes forestières et pastorales.
Activités commerciales	Limiter le nombre journalier de groupes pour préserver les milieux Réglementer les activités commerciales et notamment la pratique du VTT
Animaux domestiques	Tenir les chiens en laisse voir interdire sauf dérogation
Chasse et pêche	Interdiction de chasser les galliformes de montagne Interdiction d'alvinage
Circulation	Faire un plan de circulation / voire conserver uniquement les sentiers utiles. Exemple pour le VTT reprendre l'existant et garder les itinéraires historiques. Interdire la baignade dans les lacs Réglementer pour éviter de sortir des sentiers Relayer et informer des règles côté italien Interdire les drones Veiller à préserver ponctuellement certaines zones pour respecter la nidification
Cueillette	Cueillette de fleurs et baies sauvages autorisée selon restrictions du plan de gestion Cueillette des champignons autorisée Usage d'instruments de collecte (<i>peigne notamment</i>) interdit
Bivouac/ Campement	Reprendre la réglementation actuelle du bivouac Définir des zones de bivouac et des zones de pique-nique
Travaux	Exécutions de travaux, de constructions ou d'installations diverses interdites à l'exception : ⇒ Travaux d'entretien courants menés par le gestionnaire ⇒ Travaux d'envergures prévus et décrits dans le plan de gestion (impact environnemental évalué, déclaration auprès du Conseil régional) ⇒ Travaux urgents indispensables à la sécurité des biens et des personnes

Conclusion de l'atelier par Mme Agnès Rossi, conseillère régionale

Mme ROSSI clôture en soulignant la qualité du travail réalisé et en rappelant que ce n'est que le début. Il faut continuer à discuter avec les différents acteurs du projet de réserve naturelle régionale sur le Chenaillet.

Lors de cet atelier, il y a eu de nombreux participants, qu'elle remercie chaleureusement, cependant seuls 4 élus étaient présents. Or si les conseils municipaux ne votent pas le projet de réserve, il ne pourra pas se réaliser. Le travail n'est donc pas terminé. Il faut maintenant expliquer le projet de réserve, échanger et témoigner pour un jour aboutir.

Elle se mobilisera dans cet objectif.

Conclusion de l'atelier par Mme Dalila Zane, sous préfète des Hautes-Alpes

Mme la sous-préfète abonde la conclusion de Mme Rossi en soulignant qu'il faut nécessairement un portage politique pour faire aboutir le projet de réserve naturelle régionale sur le Chenaillet.

Elle est satisfaite du travail réenclenché et œuvrera pour mobiliser les différents acteurs, notamment ceux qui sont aujourd'hui les plus éloignés et qui restent à convaincre.

« Même si on ne fait qu'un petit pas, ce sera un grand pas pour le Chenaillet ».

Annexes à ce compte rendu

- ⇒ La liste des participants y compris la répartition par groupe.
- ⇒ La présentation des enjeux identifiés et des scénarios de périmètres
- ⇒ Les supports des ateliers.